



Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Pont Sainte Maxence

MAIRIE DE RHUIS

2024/23

Délégation de signature de Monsieur Jean-Paul FELIX

ARRETE DE CIRCULATION

Le maire de la commune de Rhuis,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 octobre, fixant à trois le nombre des adjoints au maire.

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M Jean-Paul FELIX en qualité de troisième adjoint au maire en date du 28 octobre

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à M Jean-Paul FELIX 3^e adjoint au maire, les attributions suivantes :

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 28 octobre, M Jean-Paul FELIX 3^e adjoint au maire pour intervenir dans les domaines suivants :

➤ **Urbanisme :**

- droit de préemption urbain,
- certificat d'urbanisme,
- permis de construire,
- déclaration préalable,
- déclaration d'intention Aliéner
- permis de démolir ...

Article 2 : L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché sur le site de la commune.

Fait à Rhuis, le 25 novembre 2024

Le Maire,
Xavier BERNARD

